



Services d'intérêt général dans les zones de montagnes

Résumé du document de position d'Euromontana

Qu'est-ce qu'Euromontana ?

Euromontana est l'**association Européenne multisectorielle pour la coopération et le développement des territoires de montagne**. Elle rassemble des organisations nationales et régionales de différents pays de l'Europe: agences de développement régional, collectivités territoriales, organisations agricoles, agences environnementales, organisations forestières et instituts de recherche. Cela inclue des membres de toute l'Europe avec l'objectif de développer la coopération internationale.

La mission d'Euromontana est de promouvoir des montagnes vivantes en œuvrant pour le développement global et durable et pour l'amélioration de la qualité de vie.

Pour ce faire, Euromontana facilite l'échange d'informations et d'expériences entre ces territoires à travers l'organisation de séminaires et de conférences, la réalisation et l'encadrement d'études et de projets européens et par une bonne collaboration avec les institutions européennes sur les problématiques liées à la montagne.

Le contexte

- La Commission Européenne souligne que les **services d'intérêt général (SIG) jouent un rôle majeur dans la garantie de la cohésion sociale, économique et territoriale** de l'ensemble de l'union (*Source : COM(2007) 724 final*).
- L'article 174 du traité de Lisbonne donne un rôle spécifique aux **montagnes pour atteindre l'objectif de la cohésion économique, sociale et territoriale**. Une attention particulière doit être accordée aux zones de montagne du fait de leurs handicaps naturels ou démographiques permanents.
- Le 5ème rapport sur la cohésion souligne que **l'accès aux services est différent selon que les zones sont faiblement ou densément peuplées**. Ceci est confirmé dans une étude qui montre que les **écarts les plus importants en matière de prestation de Si(E)G et de qualité des services sont constatés (...)** dans les régions rurales et périphériques .

Demands politiques afin d'améliorer l'accès et la fourniture des services d'intérêt général dans les zones de montagnes

1 Garantir aux SIG une place prépondérante dans la législation

Leur rôle clé doit être pris en considération et traduit dans les cadres légaux aux niveaux appropriés

2 Mettre en œuvre et adapter constamment les cadres légaux

Un cadre législatif doit être mis en place qui spécifie quels services doivent être fournis et quels standards minimums doivent être respectés pour leur fourniture. Comme les technologies et les besoins des usagers évoluent au fil du temps, les cadres légaux doivent constamment être adaptés à ces changements.

3 Mise en place de l'infrastructure de TIC premièrement dans les zones rurales

Les TIC sont des outils puissants pour combler les distances géographiques. Les nouvelles TIC devraient d'abord être mises en place en montagne et en zones rurales afin d'améliorer l'accessibilité.

4 Evaluation des impacts territoriaux

Les nouvelles législations sur les SIG ou leurs changements ont un impact territorial. Pour cette raison, une évaluation de l'impact territorial doit être faite avant chaque décision, qui prenne en compte les spécificités des régions de montagne et rurales.

5 Des cadres réglementaires pour créer de la transparence

Des autorités de régulation indépendantes doivent être installées afin de vérifier si le service universel est fourni, comme prévu par la législation.

6 Modification des règles relatives aux aides d'Etat afin de permettre des solutions innovantes

Actuellement, les aides d'Etat sont parfois trop prohibitives et interdisent l'adoption de solutions innovantes, par exemple concernant les partenariats entre fournisseurs privés et publics des SIG.

7 Point de vue territorial et intégré des SIG

Une bonne politique d'aménagement du territoire peut contribuer à favoriser les SIG. Des activités économiques décentralisées aideront par exemple à maintenir une demande pour les services. Il est nécessaire de focaliser sur la distribution territoriale des services dans une région (Les autorités responsables de l'aménagement du territoire devraient être en charge).

8 Stratégies proactives au niveau régional et local

Des approches nouvelles et innovantes doivent être développées proactivement afin de fournir ces services. Les nouvelles technologies, les synergies entre les différents réseaux, la coopération inter-municipale et les offres multifonctionnelles doivent être utilisées le mieux possible.

Pour plus d'information...

Le document de position d'Euromontana est disponible en ligne ou sur demande en écrivant à birte.vietor@euromontana.org

Si vous avez des questions, merci de nous contacter (www.euromontana.org)

2 place du Champ de Mars, 1050 Bruxelles, Belgique - Tel : +32 2 280 42 83 ; fax : +32 2 280 42 85 ; email : info@euromontana.org

